

~~Rencontre des membres~~

Le Regroupement loisirs et sports (RLS) procédera à une journée d'échange avec ses membres le vendredi 19 octobre 2012, à 8 h 30, au Complexe touristique Dam-en-Terre d'Alma.

Lors de cette journée les participants dresseront le bilan des actions du RLS dans le cadre de son plan pluriannuel et échangeront sur les futures actions à entreprendre.

Également, la présence d'invités spéciaux permettra aux membres présents d'assister à différents ateliers afin d'aborder les thèmes suivants : L'impact du sport sur l'économie, le sous-financement du loisir, la nouvelle Loi fédérale concernant les OSBL et l'activité physique des jeunes aux plus âgés.

Nous vous invitons donc à cette journée !



Sur place
Articles promotionnels
Cocktail
Prix de présence
Repas offert par le RLS !



Déroulement de la journée

8h30 :	Accueil et inscription
9h :	L'impact du sport sur l'économie
10h15 :	Pause
10h30 :	Plan pluriannuel
12h-13h :	Dîner
13h15 :	Ateliers
14h30 :	Évaluation, prix de présence et cocktail

L'impact du sport sur l'économie

Monsieur Luc Denis, Sport Québec

Les coûts de la santé associés aux maladies chroniques représentent 60 % des dépenses de la santé qui à leur tour constituent presque la moitié du budget de l'État québécois. Les estimations conservatrices de la valeur et des impacts économiques du sport fédéré établies par une étude économique suggèrent un investissement de 35 millions \$ du gouvernement québécois. Est-ce que cet investissement s'avère rentable? Au cours de cet atelier, monsieur Luc Denis, directeur général de SPORTQUÉBEC, vous présentera les résultats d'une importante étude pilotée par SPORTQUÉBEC et les fédérations sportives québécoises permettant de disposer des données complètes sur la valeur réelle du sport amateur.

Ateliers :

A) Financement des organismes de loisir : un investissement ou une dépense ?

Monsieur Daniel Caron, Conseil québécois du loisir

Alors qu'au cours des dernières années, l'urgence d'investir dans les infrastructures sportives et récréatives a retenu l'attention, qu'en est-il du soutien au bénévolat et aux organismes. Si, comme l'affirmaient les autorités gouvernementales, « *Nulle part ailleurs que dans le loisir, l'état ne dispose d'une structure d'offres de services si habile à tirer profit du travail des bénévoles et des sommes extra gouvernementales de financement* », quelles avenues sont possibles ? Quelles sont les conclusions des réflexions récemment entreprises par les organismes nationaux de loisir à ce chapitre ? Au cours de cet atelier, monsieur Daniel Caron, directeur général du Conseil québécois du loisir, traitera de l'amélioration du financement des organismes nationaux de loisir en se basant sur une réflexion réalisée par le Conseil québécois de loisir.

B) Nouvelle Loi fédérale –OSBL

Maître Marc Legros, Services juridiques au Regroupement Loisir et Sport du Québec

Le 17 octobre 2011, la nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (ci-après désignée la « nouvelle Loi ») est entrée en vigueur, faisant dorénavant de celle-ci LA référence juridique eu égard aux organisations sans but lucratif de régime fédéral. Qu'advient-il alors des organisations déjà constituées sous l'ancienne partie II de la Loi sur les corporations canadiennes (ci-après désignée l'« ancienne Loi »)? Celles-ci continueront d'être régies par cette dernière, mais elles devront procéder à leur prorogation en vertu de la nouvelle Loi au plus tard le 17 octobre 2014; c'est-à-dire changer de loi.

À la lumière de ce qui précède et puisque la prorogation constitue une mesure obligatoire, il importe de noter qu'en cas de défaut de se soumettre à la nouvelle Loi, les organisations visées seront présumées inactives et se verront dissoutes puisque l'ancienne Loi sera par le fait même abrogée le 17 octobre 2014. Environ 19 000 organismes canadiens sont touchés par ce changement. Mais qu'est-ce que la prorogation au juste? Quelles sont les démarches pour obtenir cette prorogation ? Au cours de cette conférence, Me Marc Legros, Directeur des Services juridiques au Regroupement Loisir et Sport du Québec répondra à toutes vos questions concernant cette nouvelle Loi.

C) L'activité physique des jeunes au plus âgés

Monsieur Steve Bradette, Agence de la Santé et des Services Sociaux

Depuis environ une trentaine d'années, le taux d'obésité a graduellement augmenté à peu près partout dans le monde. Mais, il ne s'agit pas d'un phénomène touchant seulement certains individus : c'est le poids moyen des populations qui s'est accru. Bref, nous grossissons collectivement, jeunes et moins jeunes, et la région n'y échappe pas !

En plus d'aborder les principales causes ayant conduit à cette situation alarmante, Steve Bradette, formateur en environnements favorables pour l'Agence de la Santé et des Services Sociaux, fera le point sur le concept d'environnements favorables et pour la mise en place de solutions collectives à un problème collectif.